dimanche 10 novembre 1861, à onze heures du matin, en la mairie de Nances, par-devant le maire de cette commune, assisté de deux conseillers municipaux, à l'adjudication aux enchères publiques du bail à ferme pour neuf ans consécutifs qui commenceront à courir le 20 dudit mois, du droit de chasse dans les bois et pâturages communaux.

La mise à prix, pour la redevance annuelle, est fixée à 10 francs. On pourra prendre connaissance du cahier des charges au secrétariat de la mairie, tous les jours non fériés, de huit heures du matin à quatre heures du soir.

Fait à Nances, le 31 octobre 1861.

(360 1) *Le Maire*,
Joseph BELLEMIN.

ANNONCES DIVERSES

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE D'ÉGYPTE

COMPAGNIE FRANÇAISE

Constituée sous la forme anonyme et homologuée par Son Altesse le vice-roi d'Egypte, le 10 juin 1861.

Siége social : ALEXANDRIE (Egypte).
Siége administratif : PARIS.

Aux termes d'un décret impérial en date du 2 mai 1859, les Sociétés anonymes égyptiennes sont reconnues en France.

Capital 30 millions de francs

Divisés en 60,000 actions de 500 fr. chacune.

ÉMISSION DE LA PREMIÈRE SÉRIE DE 15 MILLIONS

Soit 30,000 actions de 500 fr.

Les opérations de la Société consistent :

« A escompter les lettres de change et autres effets de commerce, les warrants, etc.;

« A escompter les bons du trésor égyptien, à condition que ces avances ne seront faites que pour un temps déterminé, et n'excèderont jamais le cinquième du capital réalisé;

« A se charger de tous paiements et recouvrements en Egypte, en France et à l'étranger; à recevoir en crédit toutes sommes pour lesquelles aucune opposition ne pourra être admise dans les mains de la Société en Egypte;

« A faire tous achats et ventes de toute espèce de marchandises à commission et pour le compte d'autrui seulement;

« A faire toute espèce d'avances sur connaissements et de prêts à la grosse; à se charger de toutes commissions, pour le compte du gouvernement, des princes et des particuliers, à l'effet de construire des navires, d'exécuter des travaux publics, de faire arriver d'Europe toute espèce de denrées, marchandises, machines, etc.;

« A faire le commerce des métaux précieux;

« A prendre à ferme les services publics de l'administration de l'Etat et les revenus du Trésor susceptibles d'une concession de ce genre en Egypte, avec l'agrément du vice-roi, etc. »

Tous les actes de la Société seront soumis à la juridiction française.

Le premier versement de 150 fr. sera payé, savoir :

50 francs en souscrivant.
100 — dix jours après la répartition.

Les versements ultérieurs auront lieu de deux mois en deux mois, après avis dans les journaux.

Après le premier versement, il sera délivré des titres au porteur. (Art. 12 des statuts.)

La souscription pour le complément du capital de la première émission est ouverte jusqu'au 5 novembre :

A Paris, chez MM. Jary-Bourgoin et Ce, banquiers, 48, rue Laffitte;
A Lyon, chez MM. Jary-Bourgoin et Ce, banquiers, 12, rue Gentil;
A Marseille, chez MM. Jary-Bourgoin et Ce, banquiers, 4, rue Venture;
Au Hâvre, chez O. Vimont, agent de change;
A Nancy, chez MM. Wolff et Ce, banquiers;
A Bruxelles, chez M. P. Crabbe, 1, rue du Persi;
A Amiens, chez M. A. Guérin, agent de change;
— chez MM. Guerlin aîné et Lefebvre, banquiers;
A Rouen, chez M. Lemercier, agent de change;
A Strasbourg, chez M. Perrin, agent de change;
A Anvers, chez MM. P. de Therwangne, banquier;
A Avignon, chez MM. F. Marseille et Ce, banquiers;
A Nimes, chez M. C. Auzéby et Ce, banquiers;
A Valenciennes, chez M. A. Leffèvre, banquier;
A Lille, M. A. Scalbert, banquier.
A Bordeaux, au syndicat de la Compagnie des agents de change. 415-3-3

HOTEL DE L'EUROPE
à Chambéry

Saison d'hiver; depuis le 1er novembre, bons appartements situés au midi avec salon (au mois). Arrangement avantageux pour pension. 420-3-1

COMMERCE A REMETTRE
A GENÈVE

A remettre, pour cause de retraite, un ancien établissement de LIQUORISTE et FABRIQUE de VERMOUT avantageusement connu et achalandé, situé dans une belle position; on offre de mettre au fait le preneur. Un bail avantageux lui sera assuré, la garantie de solvabilité est exigée.

S'adresser à M. Dancet, à Plainpalais, 43, près Genève. — *Affranchir.* 419-3-1

COMPAGNIE FRANÇAISE
DES
CHOCOLATS ET DES THÉS

SUCCURSALE

Maison G. Dupasquier et Ce, Négociants, place Octogone, à Chambéry

SUCCESSEUR, M. CLAUDE SIMON

Parmi tous les chocolats supérieurs qui se fabriquent à Paris, ceux de la Compagnie française jouissent d'une haute réputation pour les procédés, les soins qu'elle apporte à leur fabrication et surtout par le choix des CACAOS, qui, achetés sur les lieux mêmes de production par des agents spéciaux, ne lui sont expédiés qu'en qualité très supérieure et à des prix relatifs qui lui permettent de ne redouter aucune concurrence. Toutes les personnes qui ont fait usage des produits de la COMPAGNIE FRANÇAISE n'en veulent plus employer d'autres; aussi cette Compagnie ne réclame-t-elle des consommateurs qu'une comparaison équitable et sans partialité avec les produits rivaux des siens.

La succursale de la COMPAGNIE FRANÇAISE est toujours amplement approvisionnée des chocolats frais dont la dénomination suit :

Prix des principaux produits de la Compagnie :

Santé fin. Impression noire, 1 fr. 80 c. le 1/2 kil.	Vanillé supérieur, Imp. carmin, 2 fr. 50c. le 1
— supérieur. Imp. bistre, 2 » » —	— surfin. — — 3 » » —
— fin supér. — bleue, 2 » 50 c. —	— superfin. — — 4 » » —
— surfin. — lilas, 3 » » —	— excellence. — — 5 » » —
— superfin. — verte, 3 » 50 c. —	Chocolat aux glands doux, 2 » » —
— excellence. — bronze, 4 » » —	Cacao en poudre fin, en boites de 250 gr., 2 » » —
Economie domestique,	— surfin, — 3 » » —
papier couleur chamois, 1 » 60 —	— vanille, — 3 » 50 —



TRONCHET, COIFFEUR
POMMADE A LA GRAISSE DE CHAMOIS

SEUL INVENTEUR ET SEUL POSSESSEUR EN EUROPE
DE LA

La seule qui soit connue jusqu'à ce jour pour empêcher la chute des cheveux et les faire revenir

Chaque rouleau est accompagné d'un prospectus qui indique la maladie du cuir chevelu et la manière de faire usage de cette pommade.

PRIX DU ROULEAU :

2 fr. sans étui; avec étui en fer-blanc, 2 fr. 50 c.

CHAMBÉRY, RUE MÉTROPOLE, N° 4.

SOCIÉTÉ DE LA VIEILLE-MONTAGNE
PEINTURE AU BLANC DE ZINC

La *Peinture au Blanc de Zinc* a été reconnue tellement supérieure à celle à la céruse qu'elle *a été exclusivement adoptée* pour tous les travaux du gouvernement et par presque toutes les grandes administrations.

Elle est d'un ton beaucoup plus frais, elle résiste à toutes les émanations sulfureuses ou ammoniacales; *elle n'attaque jamais la santé* des ouvriers qui l'emploient, ni celle des personnes qui peuvent habiter des appartements trop nouvellement peints.

Son prix de revient n'est pas plus élevé que celui de la céruse.

S'adresser, pour tous renseignements, mode d'emploi, etc., à PARIS, au siége de la Vieille-Montagne, 19, rue Richer; à CHAMBÉRY, chez MM. DEGAT et Ce, et chez les marchands de couleurs. 339-8-4

LA PROVIDENCE
Compagnie anonyme d'Assurances contre l'Incendie

CONTRE L'EXPLOSION DU GAZ ET DES APPAREILS A VAPEUR

ET CONTRE LES DÉGATS DE LA FOUDRE

Autorisée par ordonnance du 18 septembre 1838

CONSTITUÉE AU CAPITAL DE CINQ MILLIONS.

Réserves : Un Million neuf cent cinquante mille francs.

Les Bureaux sont établis à Paris, en l'Hôtel de la Compagnie, rue Ménars, 14.

A Chambéry, chez Hector JULIEN, directeur de la Compagnie, place Saint-Léger, 61.

La Compagnie compte aujourd'hui, sous sa garantie, *deux milliards six cent vingt et un millions* de valeurs assurées.

Le compte-rendu pour l'année 1860 constate que le chiffre des assurances nouvelles souscrites pendant l'année qui vient de finir a dépassé *cinq cent soixante millions.*

Les sinistres payés par la Compagnie, depuis son origine, sont au nombre de 21,679, formant, au 31 décembre 1860, un total *de plus de treize millions de francs.*

La Compagnie rappelle au public qu'elle garantit les pertes occasionnées par *l'incendie, le feu du ciel, l'explosion du gaz et celle des appareils à vapeur, ainsi que les dégâts de la foudre*, sur maisons et bâtiments de toute espèce, mobiliers de ménage et d'industrie, marchandises, fermes, récoltes et bestiaux, ustensiles aratoires et autres, sur bois et forêts, et même ceux d'essences résineuses.

Elle garantit aussi la responsabilité des locataires, fermiers et colons envers leurs propriétaires pour cause d'incendie; elle couvre les risques des locataires suivant les art. 1733 et 1734 du Code Napoléon, et les risques de recours des voisins contre l'auteur de l'incendie, suivant les art. 1382, 1383 et 1384 du même Code.

LA PROVIDENCE assure conjointement et les propriétaires et les locataires à une prime inférieure à celle applicable à chacun séparément.

Elle garantit également les propriétaires de bâtiments contre le recours de leurs locataires dans le cas où l'incendie proviendrait d'un vice de construction. 369-10-0

LOTERIE ST-VINCENT DE PAUL

Autorisée pour la Fondation d'un Orphelinat et d'un Hospice de Vieillards sur le lieu où est né S. Vincent de Paul, près de Dax (Landes).

TROISIÈME TIRAGE : Le premier tirage, fixé au 11 novembre prochain, comprendra 1 lot de 10,000 fr., 1 lot de 2,000 fr., 5 lots de 1,000 fr., 8 lots de 500 fr., 5 lots de 100 fr.

PRIX DU BILLET : UN FRANC. — Envoyer des timbres-poste ou un mandat à la directrice du bureau des loteries autorisées, rue Impériale, 48, à Lyon.

3 Billets donnent droit à la liste des 3 tirages qui est adressée *franco*. — Voir au bureau du journal. 402-4-5

A vendre de gré à gré
UN IMMEUBLE SERVANT DE TANNERIE

Situé dans la rue Neuve du Bas-Maché, à quelques mètres de l'ouverture de la nouvelle route projetée, et composé d'un magasin, arrière-magasin, 1er et 2e étage, prenant vue sur la rue et sur le derrière, grande cour avec pompe et jardin.

Toutes facilités seront accordées pour les payements.

S'adresser à M Hector Julien, agent d'affaires, place St-Léger. 174-77

A Vendre
UNE PROPRIÉTÉ

Située à Cruet, près du Grand-Pont

Consistant en maison, grange, cour, jardin, terre labourable, treilles, prés et vignes.

Cette propriété rend annuellement 60 à 70 litres d'huile, provenant tout de noyers greffés.

S'adresser, pour tous renseignements, à Me Millioz, notaire à St-Pierre d'Albigny. 418-3-1

L'UNION
Compagnie d'Assurances

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE HUMAINE

Autorisée par Ordonnances des 5 octobre 1828 et 21 juin 1829

Etablie à Paris, rue de la Banque, 15.

Capital social : VINGT MILLIONS de FRANCS

DONT MOITIÉ AFFECTÉE AUX ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET MOITIÉ AUX ASSURANCES SUR LA VIE.

Sans aucune Solidarité.

La Compagnie assure *contre l'Incendie et contre le Feu du Ciel* toute espèce de propriété mobilière et immobilière. — Etablie depuis plus de trente-deux ans, elle garantit près de QUATRE MILLIARDS de valeurs, et, en remboursant plus de TRENTE MILLIONS de francs pour dommages d'incendie, elle a donné des preuves nombreuses de son équité dans le règlement des sinistres.

Les Assurances sur la Vie sont un système d'épargnes et de placements qui procure des avantages qu'on ne pourrait obtenir de toute autre manière.

La Compagnie a des Agents dans les principales villes des départements. — Elle a nommé pour son représentant à Chambéry M. FRANÇOIS, directeur du Comptoir d'Escompte, place St-Léger, 32.

La Compagnie ne reconnaîtra comme valable aucune police signée, à partir de ce jour, par toute autre personne dans le cercle de l'Agence.

Les contrats d'Assurances sur la Vie et les quittances y relatives ne peuvent être signés que par l'administration, à Paris. 349-3è

Changement de Domicile.

M. VOEGELI a l'honneur de prévenir le public que son magasin de pianos se trouve maintenant rue des Portiques, n° 10, où on trouvera toujours des pianos obliques et droits des meilleures maisons de Paris et de Lyon. — Location, vente, accord, réparation.

FABRIQUE DE CORSETS ET LINGERIE

Mme VOEGELI a l'honneur de prévenir le public qu'elle vient de prendre à son compte la fabrique et magasin de corsets et lingerie de Mme Robert, rue des Portiques, n° 10. On trouvera toujours dans son magasin des articles de bonne confection et à des prix très modérés. On confectionne également sur commande. 393-10-9

A VENDRE
DEUX MAISONS

Situées à St-Genix (Savoie).

S'adresser à Me Eidal, notaire, ou à M. Grand, géomètre à St-Genix. 388-6 3

A VENDRE

1° Une charmante petite Propriété

Susceptible d'être divisée en deux lots

Située à 2 kilomètres de Chambéry, sur la commune de Bassens, lieu dit à la *Cité*, dans une fort jolie position, d'une contenance approximative de 4 hectares, dont les trois quarts environ sont en vignes plantées en lignes.

Il y a maison de maître et maison fermière. La première renferme un mobilier très élégant qu'on vendrait avec ladite propriété.

2° 3,000 Bouteilles environ de Vin rouge et blanc provenant des meilleurs crus du pays et de l'étranger.

3° Un grand Coffre-Fort.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Guillermin François, rue Saint-Antoine, à Chambéry. 337-10-7

AVIS
M. GÉRARD, FORMIER

Fabrique des embouchoirs de chaussure de tous genres et des formes sur mesures pour pieds souffrants, etc., et garantit son travail. Il se charge également de la confection de la chaussure; le tout à des prix très modérés.

41, place St-Léger, allée du Corps-de-Garde, 41. 214-39

Vu par nous, maire de la ville de Chambéry, pour la légalisation de la signature ci-contre.

Chambéry, le 1861.